

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/047

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : SUBVENTION EXEPTIONNELLE POUR L'UNC (SECTION DE SARRALBE)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard Bergantz, adjoint au maire, qui expose que l'association locale « Union Nationale des Combattants – Section Locale » se rendra en bus à Paris le 29 juin 2019 pour une manifestation consistant à raviver la flamme sur le tombeau du soldat inconnu à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération des camps,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer à l'association locale « Union nationale des combattants – section locale » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 770 €,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT